

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 981

présenté par

M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 78 TER**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

I. – À la première phrase de l’alinéa 5, substituer au taux :

« 60 % »

le taux :

« 55 % ».

II. – En conséquence, à la première phrase de l’alinéa 6, substituer au taux :

« 35 % »

le taux :

« 40 % ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rétablit la ventilation des parts « Natura 2000 » et « Cœur de parc » de la nouvelle dotation de protection de la biodiversité, telle que prévue à l’Assemblée nationale.

Comme l’avait rappelé le Gouvernement en séance publique au Sénat, cet équilibre satisfait les élus.